



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/04 de la Municipalité, du 19 janvier 2023 ;
- vu le rapport de la commission permanente des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 600'000.-, pour le remplacement du terrain de football en matière synthétique du Centre sportif de Chavannes
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des sports ;
4. de porter en amortissement du crédit demandé sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde MAILLARD et crts « Pérenisation de l'ECS : une piqûre de rappel »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal demande que la Municipalité établisse, respectivement fasse établir, un bilan global sur l'évolution de l'ECS et sur le projet-pilote d'ECS à la Riponne, notamment en terme d'atteinte des objectifs de fréquentation, de suivi des personnes concernées et d'intégration dans les périmètres concernés, puis de soumettre au Conseil communal, 12 mois après l'ouverture de la nouvelle antenne à la Riponne, un rapport-préavis concernant l'ensemble des mesures prises et/ou envisagées en matière de lutte contre la drogue »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Valentin CHRISTE et crts « Ouverture d'un local d'injection à la Riponne : le Conseil communal est mis sur la touche» (SCS) ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

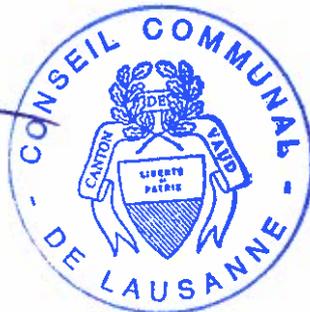
- vu l'interpellation de Mme Christiane SCHAFFER : « Lausanne et la drogue : la situation s'est-elle améliorée ou péjorée ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Marlène BERARD et crts « Campement des gens du voyage : qui s'acquitte du montant des frais de ramassage des déchets et de nettoyage de la voirie ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité facture aux personnes occupant le parking des Prés-de-Vidy les coûts effectifs de leur consommation en terme d'électricité, d'eau, de ramassage des déchets et de nettoyage de la voirie et que cas échéant il soit fait appel à une ou des entreprises respectueuses des lois sur le travail »

la résolution de Mme Meinherz, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie la mise à disposition, en concertation avec les communes voisines, ainsi le Canton, dans les plus brefs délais, d'aires d'accueil permettant aux gens du voyage de s'installer dans des conditions adéquates, tout en garantissant une bonne cohabitation avec les résident-e-s alentours »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Samuel DE VARGAS et crts « Tableau noir, ANF : bonnet blanc, blanc bonnet ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que l'installation d'affichage numérique frontal (ANF) soit distincte en fonction des degrés scolaires, avec une mise à disposition mutualisée d'ANF de la 1P à la 6P »

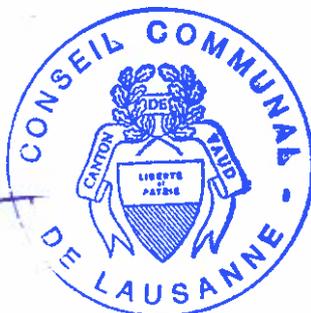
la résolution n° 2 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que les classes de la 1P à la 6P continuent à être équipées de tableaux noirs »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Marlène BERARD (PLR) : «Aidons les jeunes en difficulté à sortir de la délinquance» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice MOSCHENI (UDC) : « Création d'une provision pour les risques liés aux coûts de la pollution à la dioxine à Lausanne » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anna CROLE-REES (PLR) et crts : «Le bonheur à Lausanne : où en est-on ?» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre CONSCIENCE (EàG) : « Pour plus de transparence, d'équité et de renouvellement dans la composition des jurys de concours d'architecture ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Jacques Pernet (PLR) et consorts « La Municipalité a-t-elle prévu demander aux TL de résoudre le problème du contournement du chantier de la place de la gare pour les trolleybus obligés de descendre leurs perches et de passer au moteur thermique »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Dans le but de faciliter le travail des chauffeurs de bus, de minimiser les nuisances sonores, olfactives et atmosphériques, le Conseil communal souhaite que la Municipalité, présente incorpore au sein du Conseil d'Administration des TL, intervienne auprès de la Direction des TL pour que les caténaires enlevées à l'occasion des travaux de la Place de la Gare soient réinstallées le plus rapidement possible, les travaux prévus étant reportés à l'horizon 2038 »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

19^e séance du mardi 16 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann DUPUIS (EàG) et consorts «Fermeture définitive du Répit: quelles solutions à la crise du dispositif d'hébergement d'urgence?»
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour garantir l'ouverture prochaine d'un ou de nouveau(x) lieu(x) d'hébergement d'urgence au moins équivalent dans l'offre à celui du Répit. »

la résolution de Mme Zecca disant :

« Le conseil communal souhaite que la municipalité développe son offre d'hébergement et d'accueil d'urgence, tout en le pérennisant à l'année, s'assure que le personnel y exerçant soit formé et bénéficie de bonnes conditions de travail.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi seize mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :